

46 Hame
H. Ravin
Des
Labrie



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Commune - LE REVEST-LES-EAUX

Analyse Financière Synthétique 2023

SGC TOULON

Mairie de LE REVEST-LES-EAUX
Courrier ARRIVE n° 1128

12 JUL. 2024		
Destinataires	Exécut.	Informat.

Introduction

L'analyse financière de la commune du Revest-les-Eaux porte sur les données issues des comptes de gestion de 2019 à 2023.

Il s'agit d'une mise à jour des précédentes analyses, pour tenir compte des résultats de l'exercice 2023 et examiner si ceux-ci confirment les tendances signalées précédemment.

La population retenue est de **4 071 habitants** et les comparaisons sont effectuées avec les communes de **3 500 à 5 000 habitants**, soit **17 communes** au niveau départemental.

En passant de 3 899 habitants en 2019 à 4 071 habitants, la population de la commune a évolué de **4,41 %** sur l'ensemble de la période étudiée et de **1,24 %** en 2023.

Le nombre de foyers fiscaux s'élève en 2023 à **2 312** dont **41,4 %** sont non imposables, le revenu fiscal moyen par foyer s'élève à **35 522 €** pour une moyenne départementale de **31 938 €**. La part des résidences secondaires s'établit à **4,9 %** pour une moyenne départementale de **33,5 %**. La commune compte également en 2023 **1 813 logements** imposés à la taxe d'habitation (source fiche AEF 2023).

Informations sur la collectivité					
	2019	2020	2021	2022	2023
Population	3 899	3 953	3 972	4 021	4 071
Strate	FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants	FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants	FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants	FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants	FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants
Nombre de collectivités dans la strate	18	17	17	17	17
Taux de centralisation des budgets de la strate					100,00 %

Le Revest-les-Eaux est une commune du département du Var située aux portes de la ville de Toulon (dont elle est limitrophe), elle s'étend sur une superficie de 2 400 hectares de nature en grande partie protégée.

Elle a intégré en 2002 la communauté d'agglomération de Toulon Provence Méditerranée, EPCI à fiscalité professionnelle unique devenu depuis le 1er janvier 2018 une métropole.

Principaux constats

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution	2022/2023	2019/2023
Produits réels de fonctionnement	4 366 485	4 100 124	4 158 892	4 907 456	5 005 656		2,0 %	14,6 %
Charges réelles de fonctionnement	3 847 569	3 869 137	4 081 407	4 124 618	4 397 074		6,6 %	14,3 %
Capacité d'autofinancement brute	518 916	230 987	77 486	782 839	608 582		-22,3 %	17,3 %
Capacité d'autofinancement nette	518 916	230 987	77 486	782 839	608 582		-22,3 %	17,3 %
Dépenses d'équipement	1 410 856	544 682	854 986	928 085	846 301		-8,8 %	-40,0 %
Dettes financières	36 176	36 176	36 176	36 176	36 176		0,0 %	0,0 %
Fonds de roulement	306 662	502 229	315 218	627 694	1 063 833		69,5 %	246,9 %
Trésorerie	295 773	552 909	266 586	557 288	1 101 789		97,7 %	272,5 %

REPÈRES

2023 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Produits réels de fonctionnement	1 230	1 936	1 381	1 157
Charges réelles de fonctionnement	1 080	1 613	1 159	944
Capacité d'autofinancement brute	149	323	222	213
Capacité d'autofinancement nette	149	194	144	139
Dépenses d'équipement	208	593	440	386
Dettes financières	9	1 335	743	708
Fonds de roulement	261	808	590	454
Trésorerie	271	941	640	501

L'analyse effectuée fait apparaître au terme de la période examinée (2019/2023) une situation financière favorable. Les produits réels progressent de 14,6 % et les charges réelles de 14,3 %.

Toutefois, l'exercice 2023 fait apparaître une progression plus marquée des charges réelles de fonctionnement par rapport aux produits réels, ce qui impacte à la baisse la CAF brute, ainsi que le résultat de fonctionnement.

Les dépenses directes d'équipement ont diminué en 2023. Les emplois stables (principalement les immobilisations) ont progressé moins rapidement que les ressources stables, et cette situation a contribué à augmenter le fonds de roulement net global en fin d'exercice.

Enfin, la commune n'est absolument pas endettée ce qui pourra lui permettre, le cas échéant, de recourir à l'emprunt pour financer de nouveaux investissements éventuels.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

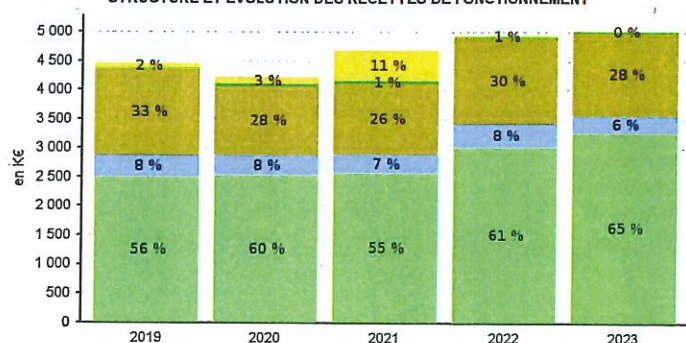
1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des versements,
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF),
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics),
4. Les produits financiers,
5. Les produits exceptionnels,
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat),

En €	Évolution des produits et charges réels					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Produits réels de fonctionnement	4 366 485	4 300 124	4 158 892	4 907 456	5 005 656	2,0 %	14,6 %
Ressources fiscales	2 497 814	2 529 281	2 576 721	3 023 833	3 267 613	8,1 %	30,8 %
Dotations et participations	370 117	359 224	328 068	400 381	297 500	-23,7 %	-21,3 %
Autres produits	1 490 553	1 220 620	1 254 103	1 483 243	1 440 542	-2,9 %	-3,3 %
Charges réelles de fonctionnement	3 847 669	3 869 137	4 081 407	4 124 919	4 207 074	6,6 %	14,3 %
Charges de personnel	2 058 185	2 072 946	2 091 275	2 193 886	2 220 823	4,4 %	11,3 %
Subventions, participations et contingents	334 371	336 477	343 370	331 803	343 643	3,6 %	2,8 %
Charges financières	0	0	143	1 276	8 662	422,2 %	-
Autres charges	1 455 013	1 467 714	1 646 619	1 598 052	1 755 944	9,9 %	20,7 %
Structure des produits réels						Repères : 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	Strate départementale	
Ressources fiscales	57,2 %	61,7 %	62,0 %	61,8 %	65,3 %	71,2 %	
Dotations et participations	8,7 %	8,5 %	7,8 %	8,2 %	5,9 %	10,0 %	
Autres produits réels	34,1 %	29,8 %	30,2 %	30,2 %	28,8 %	18,8 %	

Le montant des produits réels de fonctionnement est de 5 005 656 € en 2023. En progression de 2,0 % par rapport à 2022 et de 14,6 % sur la période 2019/2023.

Il est constitué principalement des ressources fiscales à hauteur de 65,3 % contre 71,2 % pour la strate départementale.

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REPÈRES

En €/hab	2023			
	Commune	Département	Région	National
Ressources Fiscales	803	1 378	999	750
Dotations et participations	73	193	175	256
Ventes et autres produits courants non financiers	351	356	202	138
Produits réels financiers	0	2	1	1
Produits réels exceptionnels	3	7	5	11

Strate de référence :

Population : 4071

Régime fiscal : FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants

Les produits réels s'élèvent à 1 230 €/hab, alors que la moyenne départementale est de 1 936 €/hab.

En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Ressources fiscales	2 497 814	2 529 281	2 576 721	3 023 833	3 267 613	8,1 %	30,8 %
Dotations et participations	378 117	350 224	326 066	400 341	297 400	-25,7 %	-21,3 %
Ventes et autres produits courants non financiers	1 481 859	1 188 358	1 222 848	1 472 741	1 427 244	-3,1 %	-3,7 %
Produits réels financiers	249	148	169	143	215	50,3 %	-13,7 %
Produits réels exceptionnels	8 445	32 114	33 089	10 399	13 182	26,8 %	56,1 %

Les ressources fiscales s'élèvent à 3 267 613 € en 2023. En progression de 8,1 % par rapport à 2022 et de 30,8 % sur la période 2019/2023.

Leur dynamique est portée par les impôts ménage qui progressent de 42,0 % sur l'ensemble de la période et de 8,4 % en 2023.

En €	Les ressources fiscales					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Ressources fiscales	2 497 814	2 529 281	2 576 721	3 023 833	3 267 613	8,1 %	30,8 %
Impôts locaux dont FNGER (hors FFG)*	1 613 145	1 662 895	1 700 752	2 113 838	2 291 383	8,4 %	42,0 %
Fiscalité reversée dont FFG	498 267	484 880	527 299	458 184	480 789	5,4 %	-3,5 %
dont reversement de fiscalité des groupements	516 110	518 110	508 919	484 103	451 271	-8,7 %	-12,6 %
Autres impôts et taxes**	386 402	381 616	348 680	451 811	495 441	9,2 %	28,2 %
dont fraction de TVA compensatoire de la TH	0	0	0	0	0	-	-
dont fraction de TVA compensatoire de la CVAE	0	0	0	0	0	-	-
dont aide (positive ou négative) de fraction de TVA au titre de N-1	0	0	0	0	0	-	-

Toutefois, les produits des impôts ménages ont chuté depuis 2021 du fait de la réforme de la taxe d'habitation et du transfert de la part départementale de la TFB. Ils s'élèvent en 2023 à 525 € par habitant pour une moyenne départementale de 1 107 €. La commune a ainsi bénéficié de nouveau en 2023 d'un reversement coefficient correcteur à hauteur de 137 K€ pour compenser la perte de ses ressources.

La fiscalité reversée par la Métropole (451 271 €) est en diminution en 2023 de -8,7 %. Depuis 2019 la baisse est de -12,6 %.

La collectivité ne perçoit plus depuis l'année 2023 la dotation de solidarité communautaire.

Les autres impôts et taxes progressent de 9,2 % en 2023 et de 28,2 % sur l'ensemble de la période. Ils sont constitués principalement des droits de mutation qui représentent en 2023 60,84 % du montant total et de la taxe sur l'électricité pour 22,59 %.

Les dotations et participations d'un montant de 297 400 € en 2023 enregistrent une baisse de -25,7 % et depuis 2019 une diminution de -21,3 %.

En €	Évolution de la DGF et des autres dotations					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Dotations et participations	378 117	350 224	326 066	400 341	297 400	-25,7 %	-21,3 %
DGF (compte 741)	258 835	224 886	212 495	189 415	204 229	7,2 %	-21,1 %
Atributions de péréquation et de compensation	29 485	34 696	19 862	20 669	19 924	-3,6 %	-32,5 %
Autres dotations et participations	89 786	80 632	83 709	189 207	73 247	-61,3 %	-18,4 %

La commune ne perçoit au titre de la DGF que 50 €/hab pour une moyenne départementale de 86 €/hab.

En €	Les autres produits réels					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Autres produits réels	1 490 553	1 220 620	1 256 105	1 483 283	1 440 642	-2,9 %	-3,3 %
Produits financiers	249	148	169	143	215	50,3 %	-13,7 %
Produits exceptionnels	8 445	32 114	33 089	10 399	13 182	26,8 %	56,1 %
Ventes et autres produits courants non financiers	1 481 859	1 188 358	1 222 848	1 472 741	1 427 244	-3,1 %	-3,7 %
Produits des services du domaine	1 348 542	1 049 102	1 084 371	1 327 670	1 296 261	-2,4 %	-3,9 %
Production stockée et travaux en régie	71 605	83 214	89 896	73 081	56 849	-37,6 %	-34,4 %
Autres produits de gestion courante	61 912	56 041	48 480	62 990	84 135	20,2 %	35,9 %

Les autres produits réels d'un montant de 1 440 642 € en 2023 enregistrent une baisse de -2,9 %. Ils représentent 28,78 % des ressources totales. Cette diminution en 2023 est due principalement à la baisse des produits des services du domaine.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

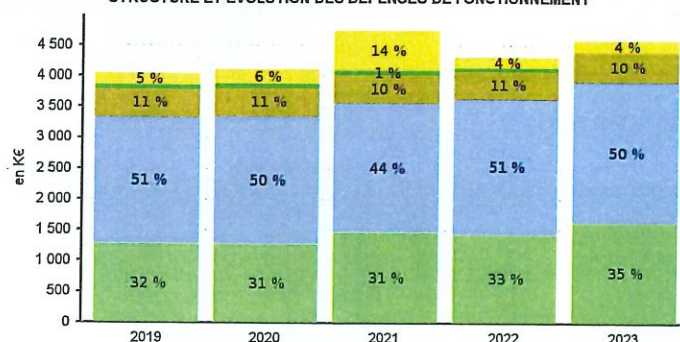
1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...),
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales),
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...),
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...),
5. Les charges exceptionnelles,
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

En €	Évolution des produits et charges réels					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2021	2019/2023
Produits réels de fonctionnement	4 368 485	4 400 124	4 158 992	4 907 458	5 005 856	2,0 %	14,6 %
Ressources fiscales	2 497 814	2 529 281	2 576 721	3 023 833	3 267 813	8,1 %	30,6 %
Dotations et participations	378 117	350 224	326 069	400 361	297 400	-25,7 %	-21,3 %
Autres produits	1 490 553	1 220 620	1 256 109	1 483 263	1 440 642	-2,9 %	-3,3 %
Charges réelles de fonctionnement	3 847 569	3 869 127	4 081 407	4 124 818	4 387 074	6,6 %	14,3 %
Charges de personnel	2 058 185	2 072 946	2 091 275	2 193 686	2 280 823	4,4 %	11,3 %
Subventions, participations et contingents	334 371	338 477	343 370	331 803	343 643	3,6 %	2,8 %
Charges financières	0	0	143	1 276	5 663	422,2 %	-
Autres charges	1 455 014	1 467 714	1 646 619	1 598 052	1 755 944	9,9 %	20,7 %
Structure des charges réelles							Repères - 2023
Part dans les charges de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	Strate départementale	
Charges de personnel	53,49 %	53,58 %	51,24 %	53,19 %	52,10 %	55,3 %	
Subventions, participations contingents	8,69 %	8,75 %	8,41 %	8,04 %	7,82 %	7,9 %	
Charges financières	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,03 %	0,15 %	2,2 %	
Autres charges	37,82 %	37,68 %	40,34 %	38,74 %	39,93 %	34,5 %	

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 397 074 € en 2023 en hausse de 6,6 % et de 14,3 % sur la période 2019/2023.

Les charges de personnel sont toujours le poste le plus important des charges car elles représentent 52,10 % en 2023 pour une moyenne départementale de 55,3 %.

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Charges générales	Charges de personnel	Charges de gestion courante	Charges réelles financières	Charges réelles exceptionnelles	Autres charges non réelles
-------------------	----------------------	-----------------------------	-----------------------------	---------------------------------	----------------------------

REPÈRES

En €/hab	2023			
	Commune	Département	Région	National
Charges générales	398	503	368	299
Charges de personnel	563	892	633	504
Charges de gestion courante	117	180	135	115
Charges réelles financières	2	36	21	17
Charges réelles exceptionnelles	1	2	3	9

Strate de référence :
Population : 4071
Régime fiscal : FPU : Communes de 3 500 à 5 000 habitants

Elles sont de 1 081 €/hab, la moyenne départementale des communes de même catégorie étant de 1 613 €/hab.

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022/2023	2019/2023
Charges générales	1 275 580	1 274 094	1 467 330	1 432 226	1 622 214	13,3 %	27,2 %
Charges de personnel	2 058 185	2 072 946	2 091 275	2 193 686	2 290 823	4,4 %	11,3 %
Charges de gestion courante	459 304	463 256	467 155	459 461	474 566	3,3 %	3,3 %
Charges réelles financières	0	0	143	1 276	6 663	422,2 %	-
Charges réelles exceptionnelles	54 500	58 841	55 504	37 968	2 808	-92,6 %	-94,8 %

Les charges générales comprennent les achats et variations de stocks, les autres charges externes et les impôts et taxes.

Les charges de gestion courante intègrent les subventions, participations et contingents et les autres charges.

En €	Évolution des charges de personnel					Évolution		Repères - 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023	2019 / 2023	Commune	Strate départementale
Charges de personnel	2 058 185	2 072 946	2 091 275	2 193 686	2 290 823	4,4 %	11,3 %	563	892
Rémunérations du personnel et charges sociales	2 001 492	2 018 027	2 036 067	2 136 632	2 228 351	4,3 %	11,3 %	547	876
Personnel extérieur à la collectivité	0	0	0	0	0	-	-	0	1
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	56 692	54 919	55 208	57 054	62 472	9,5 %	10,2 %	15	16

D'un montant de 2 290 823 €, les charges de personnel sont en hausse de 4,4 % en 2023 et de 11,3 % sur la période 2019/2023.

Elles représentent une charge de 563 €/hab pour une moyenne départementale de 892 €/hab.

Les subventions, participations et contingents, d'un montant de 343 643 € en 2023, sont en hausse de 3,6 % et de 2,8 % sur la période 2019/2023.

La progression constatée en 2023 est due à l'augmentation des subventions de fonctionnement versées. La charge par habitant est de 84 € alors que la moyenne départementale est de 128 €/hab.

En €	Évolution des subventions, participations et contingents					Évolution		Repères - 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023	2019 / 2023	Commune	Strate départementale
Subventions, participations et contingents	334 371	338 477	343 370	331 603	343 643	3,6 %	2,8 %	84	128
Contingents et participations obligatoires	9 501	9 077	9 830	13 203	11 862	-10,2 %	24,9 %	3	12
Subventions de fonctionnement versées	324 870	329 400	333 540	318 400	331 781	4,2 %	2,1 %	82	116

Les charges financières progressent en 2023 de 422,2 % mais ne représentent que 2 €/hab contre 36 €/hab pour la strate départementale.

Les autres charges courantes, d'un montant de 1 755 944 € augmentent de 9,9 % en 2023 et de 20,7 % sur la période 2019/2023. Elles sont inférieures à la moyenne départementale 431 €/hab, contre 557 €/hab. La hausse importante est liée aux achats et variations de stocks qui progressent de 22,0 % en 2023. Les charges exceptionnelles quant à elles, sont en diminution de -92,6 % en 2023 et de -94,8 % sur l'ensemble de la période.

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible.

Celui-ci est de 46,13 % en 2023, la médiane de la strate nationale étant de 47 %.

En €	Évolution des autres charges réelles					Évolution		Repères - 2023	
	2019	2020	2021	2022	2023	2022 / 2023	2019 / 2023	Commune	Strate départementale
Autres charges réelles	1 455 014	1 457 714	1 646 619	1 598 052	1 755 944	9,9 %	20,7 %	431	557
Achats et variations de stocks	379 677	370 397	372 374	408 414	498 275	22,0 %	31,2 %	122	166
Autres charges externes	880 552	888 327	1 082 346	1 009 408	1 108 869	9,9 %	25,9 %	272	324
Impôts et taxes	15 352	15 378	12 611	14 384	15 077	4,8 %	-1,8 %	4	12
Autres charges de gestion courante	129 834	129 779	123 785	127 858	130 923	2,4 %	4,8 %	32	52
Charges exceptionnelles	54 500	58 841	55 504	37 968	2 808	-92,6 %	-94,8 %	1	2